

BOURBONNE-LES-BAINS

et les établissements thermaux en France au XVIII^e siècle

Cette étude d'histoire thermale intéressera particulièrement les Haut-Marnais, parce qu'elle met en lumière la place importante que Bourbonne-les-Bains occupait au XVIII^e siècle parmi les villes d'eaux les plus en faveur en France.

Elle a fait l'objet d'une communication du Dr. Henry Ronot, médecin-consultant à Bourbonne-les-Bains, à la Société de l'Histoire de l'Art Français (séance de décembre 1959). Le texte de cette communication a été publié dans le Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art Français de 1959, p. 125-133.

Cette étude, légèrement modifiée, a fait aussi l'objet d'une communication à la Société française d'Hydrologie et de Climatologie médicales (séance du 20 février 1961) et a été publiée dans la Presse Thermale et Climatique, mai-juin 1961, p. 148-151.

Nous sommes reconnaissants au Dr H. Ronot de nous avoir autorisé à reproduire ce texte dans les « Cahiers Haut-Marnais » pour en faire bénéficier nos lecteurs.

C.H.-M.

Peu avant 1783 le célèbre architecte de Louis XVI, Pierre-Adrien Paris, conçut un projet pour l'établissement thermal d'une ville d'eaux de l'Est de la France, Bourbonne-les-Bains.

L'intérêt de ce projet réside non seulement dans sa qualité, mais aussi parce qu'il est en France l'un des premiers en date. A ce double titre il mérite d'être replacé dans l'histoire des établissements thermaux au XVIII^e siècle.

Pour comprendre la lenteur d'apparition des établissements thermaux à cette époque, il est indispensable de rappeler quelques points essentiels d'histoire thermale.

Après l'effondrement de l'Empire romain, l'organisation thermale créée avec une savante technique par les ingénieurs romains en Gaule, dans tous les lieux où jaillissaient des sources d'eaux minérales chaudes, disparut. Après le passage des Barbares, les thermes qui abritaient les piscines et les étuves, et les temples qui leur étaient contigus, ne furent plus que des ruines. Aujourd'hui dans les musées où ils sont conservés,

des fragments d'architecture antique sont les seuls témoins des solides et souvent importants édifices construits en pierre non sans un certain souci d'art.

Le moyen âge se contenta d'utiliser les piscines qui avaient échappé aux destructions et la vie thermale reprit. Cependant la grande innovation du moyen âge fut d'adopter, dans la plupart des villes d'eaux d'Europe, un usage différent de celui de l'antiquité : le traitement thermal à domicile. Chaque hôtellerie où descendaient les malades aisés était, en effet, pourvue d'une salle spéciale où ils étaient soumis aux diverses pratiques de la cure ; la principale était le bain, pris dans des baignoires de bois cerclées de cuivre, comme on peut en voir encore aujourd'hui dans certaines villes d'eaux d'Allemagne, à Baden-Baden par exemple.

Seuls les jeunes gens, les militaires et les pauvres, qui étaient hébergés dans les établissements hospitaliers ou logés chez l'habitant, fréquentaient les piscines où ils prenaient leur bain en commun.

Si des peintres suisses et allemands (1) montrent comment était pratiqué, au XVI^e siècle, le bain d'eau thermale dans des piscines à ciel ouvert, en revanche le plus ancien document connu sur une station thermale française demeure la gravure sur bois (2) qui représente des malades dans le Grand Bain de Plombières (3). Datant de l'époque romaine, cette longue piscine rectangulaire, dans laquelle les malades n'étaient protégés du soleil et des intempéries que par des appentis en bois appuyés au mur d'enceinte, était entourée par des hôtelleries reconnaissables à leurs enseignes.

Cette formule rudimentaire fait place au cours du XVII^e siècle à la piscine couverte, telle qu'on peut la voir sur les planches du *Traité historique des Eaux et Bains de Plombières* (1748), de Dom Calmet.

Au XVII^e siècle les villes d'eaux françaises les plus fréquentées : Forges en Normandie, Vichy, Bourbon-Lancy et Bourbon-l'Archambault dans le Centre, Plombières, Luxeuil et Bourbonne-les-Bains dans l'Est, offrent des installations thermales extrêmement primitives, que ce soient des piscines à ciel ouvert ou des piscines couvertes.

Pour s'en convaincre il faut regarder la gravure de Pérelle, d'après un dessin d'Israël Silvestre, qui permet de se rendre compte de l'organisation thermale à Bourbon-l'Archambault au début du XVII^e siècle. Les bains comprenaient la grande piscine, coupée en deux par une chaussée, et deux bâtiments dont l'un n'est autre que le *Logis du Roi*. Ce simple petit pavillon, couvert d'un toit d'ardoises percé de lucarnes, est l'un des

(1) Voir la peinture de Lucas Cranach, connue sous le nom de *Fontaine de Jouvence* (Musée de Berlin), et celle du Bâlois Hans Bock (Musée des Beaux-Arts de Bâle), reproduites fig. 503 et 509 dans RAIMOND VAN MARLE, *Iconographie de l'art profane au Moyen Age et à la Renaissance et la décoration des demeures ; tome I : La Vie quotidienne, La Haye*. 1931. in-4.

(2) Parue dans l'ouvrage de CONRAD GESSNER, intitulé *De Balneis* et imprimé à Venise en 1553.

(3) Cf. HAUMONTE et PARISOT- *Plombières ancien et moderne*, Paris, Champion, 1905, in-8.

rares exemples d'installations thermales du XVII^e siècle parvenus jusqu'à nous (4) ; il n'offrait primitivement que trois cabines de bain voûtées en berceau.

A Vichy, le Logis du Roi dans lequel il n'y avait que deux cabinets de bains renfermant chacun une baignoire d'eau minérale courante et un dispositif très sommaire permettant de donner la douche, avait été édifié peu avant 1636 (5). Ce modeste édifice, ne comportant qu'un rez-de-chaussée surmonté de combles, peut être considéré comme un embryon d'établissement thermal.

Dans l'Est de la France, à Luxeuil, nous avons la chance de pouvoir admirer aujourd'hui les deux bâtiments datés de 1768 par l'inscription que porte une des façades. Ils sont englobés dans un établissement thermal restauré et agrandi en 1938. Les façades ouvertes de grandes arcades, la toiture de tuiles plates percée de lucarnes et surmontée d'un campanille, la partie centrale légèrement saillante décorée de quatre colonnes doriques Engagées supportant un fronton triangulaire, donnent beaucoup de caractère à cet édifice construit en grès rose des Vosges. C'est à notre connaissance le seul établissement thermal du XVIII^e siècle qui subsiste encore en France et auquel on puisse raisonnablement donner ce nom.

Dans la plupart des villes d'eaux la clientèle demeure fidèle à la formule certainement très confortable du traitement thermal à domicile, c'est-à-dire dans les hôtelleries où descendaient les malades (6). Cette formule avait aussi la préférence des médecins thermaux.

Bourbonne-les-Bains peut servir d'exemple à la manière dont le traitement était pratiqué avant la création du premier établissement thermal en 1783.

Gautier y dénombre en 1716 (7) 312 chambres meublées, destinées aux curistes, dont certaines sont équipées pour que les malades y reçoivent le traitement thermal, tandis que les occupants des chambres plus modestes se rendent le matin aux piscines en plein air pour y suivre le traitement.

Au milieu du XVIII^e siècle le régisseur des ducs de Montmorency partagea l'hôtel de Montmorency, construit en 1720, en treize appartements qu'il louait aux malades pendant la saison thermale, et il y adjoignit trois salles de bains (8).

Ce rapide tour d'horizon était indispensable pour faire le point de l'organisation thermale des principales villes d'eaux françaises avant la fin du XVIII^e siècle.

(4) Cf. le dessin à la plume, conservé au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale (série Topographie, Allier : Vichy).

(5) Antonin MALLAT et Dr. J. CORNILLON. *Histoire des eaux minérales de Vichy*. Paris Georges Steinheil, 1909, in-4, tome I, p. 370.

(6) Cette formule s'est maintenue jusqu'à nos jours dans la plupart des stations thermales de Suisse, d'Autriche, d'Allemagne du Sud et d'Italie du Nord et même chez nous à Dax.

(7) Dr E. BOUGARD, *Bibliotheca borvoniensis ou essai de bibliographie et d'histoire ...*, Chaumont, 1865, in-8, p. 250.

(8) Dr Henry RONOT, *Bourbonne-les-Bains*. Paris, Expansion scientifique française, 1937, p. 31.

L'année 1774 marque le début d'une étape nouvelle dans la conception des installations thermales. En effet, en 1774, l'Académie royale d'Architecture (9) décida de donner comme sujet aux jeunes candidats à son Grand Prix « des Bains publics d'eaux minérales établis sur un terrain de trois cents toises de longueur sur deux cents toises de largeur : ces bains consisteront dans les bâtiments décorés de portiques... deux grandes pièces destinées aux bains — l'une pour les hommes et l'autre pour les femmes du peuple — des pièces moins considérables et des cabinets particuliers, dans lesquels les hommes et les femmes de condition et du tiers-état prendront les bains ».

Ainsi ce programme contient les nouvelles conceptions des établissements thermaux qui verront le jour au cours du XIX^e siècle et donneront une place de plus en plus grande aux cabines de bain individuelles, au détriment des piscines qui disparaîtront progressivement.

L'architecte nantais Mathurin Crucy (10), qui remporta le Premier Grand Prix, Bonnet et Bénard, qui obtinrent respectivement le second prix et l'accessit, étaient imprégnés de l'esprit classique le plus pur emprunté à l'antiquité gréco-romaine; leurs projets en possèdent la grandeur et la noblesse (11).

Le plan général du projet de Mathurin Crucy montre la position de l'établissement thermal au milieu de communs et de jardins à la française animés d'une pièce d'eau.

Le plan particulier de l'établissement thermal révèle un édifice assez compliqué, de plan rectangulaire, comportant de chaque-côté d'un vestibule central des piscines de formes et de dimensions différentes : les unes circulaires, les autres rectangulaires.

Sur l'élévation les deux principales façades sont surmontées d'une terrasse terminée par une balustrade. La partie centrale, légèrement plus haute et coiffée d'une coupole très aplatie, est précédée d'un péristyle d'ordre ionique qui supporte un large, entablement ; sur la terrasse il y a une rangée de statues de femmes debout drapées à l'antique. Quant aux

(9) Cf. *Procès-verbaux de l'Académie royale d'architecture ... publiés par la Société de l'Histoire de l'Art français ... par M. Henry Lemonnier*. Paris, Armand Colin, tome VIII (1768-1779). p. 193-194.

(10) Mathurin Crucy (1749-1826), d'abord élève de J.-B. Ceinerey, à Nantes, puis de Bouille à Paris, où il suivit les cours de l'École des Beaux-Arts remporta en 1774 le premier grand prix d'architecture et, après un séjour de trois ans en Italie, se fixa à Nantes, où il prit une part importante à son embellissement.

(11) *Procès-verbaux de l'Académie royale d'architecture ...*, p. 202-203. Les projets de Crucy, de Bonnet, et de Bénard sont conservés à la Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts de Paris, où nous avons pu les consulter et les faire photographier grâce à l'amabilité de Mme Bouleau-Ribaud, que nous tenons à remercier ici. Ce sont des dessins à la plume avec rehauts de lavis sur papier renforcé de grandes dimensions. Le projet de Crucy comprend quatre dessins : un plan général, un plan particulier, une élévation et une coupe longitudinale ; celui de Bonnet cinq dessins : les mêmes que les précédents, avec, en plus, une coupe transversale, enfin celui de Bénard, deux dessins seulement un plan général et un plan particulier.

parties latérales, elles sont agrémentées d'un appareil à refends, d'une rangée de fenêtres surmontées de bas-reliefs encastrés et, en avant d'elles, de fontaines d'eaux vives.

Enfin la coupe longitudinale montre la disposition intérieure de l'établissement avec ses colonnades, ses voûtes en berceau et à caissons, sa coupole centrale reposant sur des colonnes disposées sur un plan carré.

Ainsi la passion pour l'antiquité gréco-romaine qui s'est emparée de l'Europe au milieu du XVIII^e siècle éclate dans ce projet grandiose dû à un jeune architecte qui a su parfaitement assimiler les principes de l'art antique.

Or à cette époque Albert-Paul de Mesmes de Ravignan, comte d'Avaux (12), avait épousé en 1777 la fille de Marc-Antoine-Bernard-Claude de Chartraire, président à mortier au Parlement de Bourgogne, seigneur de Bourbonne. A la mort de son beau-père en 1781 il hérita de la seigneurie qui comprenait la propriété des sources thermales et des bains.

C'était un jeune officier qui partageait son temps entre Paris et Londres où il était en mission.

Au cours de son séjour en Angleterre, il est probable qu'il visita la célèbre ville d'eaux de Bath alors en plein essor, se développant selon un plan d'extension suivi avec méthode (13). Bath, avec son établissement thermal construit sur les anciens bains romains, ses demeures et ses rues, formait un ensemble architectural dont la France ne possédait l'équivalent au XVIII^e siècle dans aucune de ses villes d'eaux. L'imagination de ce jeune homme dut en être frappée et le hasard d'un mariage l'ayant placé à la tête d'une station thermale, il voulut travailler à son essor.

Durant ses séjours en France, le comte d'Avaux fréquentait la Cour où il eut souvent l'occasion d'assister aux belles fêtes organisées par l'architecte renommé, Pierre-Adrien Paris, ancien compagnon d'Hubert Robert et de Fragonard en Italie. Il était naturel qu'il s'adressât à cet architecte pour lui demander un projet d'établissement thermal pour Bourbonnelles-Bains.

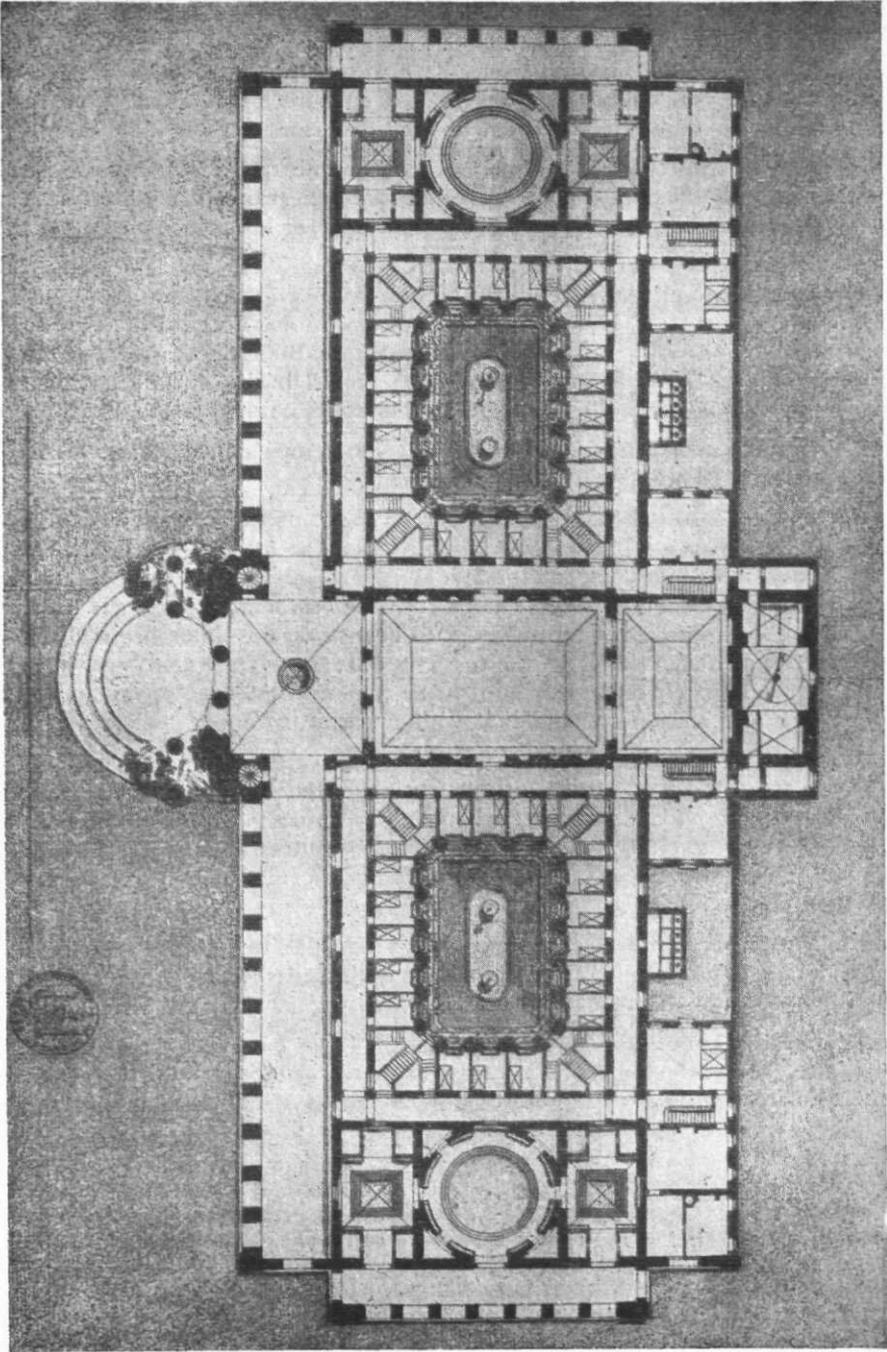
La Bibliothèque de Besançon conserve dans le fonds de Paris trois plans, dessinés à la plume et rehaussés de lavis, qui se rapportent à trois états différents de ce projet (14).

Le premier projet de Paris prévoyait un large bâtiment de plan rectangulaire. Un péristyle l'ornait sur trois faces. Au centre de la façade principale un perron semi-circulaire donnait accès à une entrée en forme

(12) Le contrat de mariage fut signé le 13 juillet 1777 à Versailles par le roi et la reine et le mariage eut lieu le lendemain. A cette date Albert-Paul de Mesmes, âgé de vingt-six ans, était mestre de camp en second du régiment de Berry-cavalerie (renseignement aimablement communiqué par M. A. Ronsin et extrait de son étude sur la *Bibliothèque Bouhier*).

(13) Pierre LAVEDAN, *Histoire de l'urbanisme* ; tome II : *Renaissance et temps modernes*, Paris, H. Laurens, 1941, p. 457-462.

(14) Pierre-Adrien PARIS. *Etudes d'architecture*, grand in-folio, tome IX, pl. 17 et 18 (Bibliothèque de Besançon).



Pierre-Adrien PARIS

Projet initial pour l'établissement thermal de Bourbonne-les-Bains (1763).

(Cliché Soc. d'Histoire de l'Art Français.)

(Fonds Paris, Btbl. Besançon).

de grotte, décorée de colonnes et de rochers (15). Un vestibule traversant le bâtiment dans toute sa largeur le séparait en deux parties : l'une pour les hommes à gauche, l'autre pour les femmes à droite. De chaque côté du vestibule des cabines de bain avec lits de repos étaient disposées autour d'une piscine rectangulaire et, à chacune des extrémités, un grand bassin circulaire était encadré au nord et au sud de deux bassins carrés plus petits.

Paris n'ébaucha que pour sa satisfaction personnelle ce projet initial, inspiré très vraisemblablement de ceux des candidats au Grand Prix d'Architecture de 1774.

Pour tenir compte de la volonté des hommes d'affaires du comte d'Avaux, l'architecte fut obligé de prévoir la construction de la partie antérieure de l'établissement sur les fondations d'un bâtiment assez exigü. Ainsi il dut exécuter un second projet, dans lequel son élan créateur fut entravé par la nécessité de faire une œuvre moins coûteuse.

Ce second projet fut loin de lui donner satisfaction si l'on en juge par une note écrite sur le plan à la suite de la légende (16). Le bâtiment était réduit en largeur, mais plus profond, prolongé au sud par un boulingrin de gazon agrémenté de petits massifs de fleurs et encadré de deux rangées de cabines avec baignoires et lits de repos, l'un à droite pour les hommes et l'autre à gauche pour les femmes. A l'extrémité du boulingrin une tente circulaire servirait de café comme dans le projet primitif l'entrée décorée de rochers, devait ressembler à une grotte. A l'intérieur, un vestibule séparait le logement du concierge de quatre bassins de dimensions différentes réservés aux bains en commun, deux pour les malades de chacun des deux sexes et deux autres pour les pauvres.

Malgré la modestie de sa conception, le second projet dû à son tour être abandonné pour un troisième, triste témoignage de l'incompréhension et des intrigues locales auxquelles Paris se heurta (17). Le résultat en fut un bâtiment aux dimensions encore plus réduites, dont la banalité est navrante quand on pense à ce qu'aurait été la réalisation du projet initial.

(15) A comparer avec la porte d'entrée de la saline de Chaux, projetée par l'architecte Ledoux et décorée en forme d'entrée de grotte de rochers (Cf. planche 36 entre les pages 108 et 109 de LEDOUX, *L'architecture considérée sous le rapport de l'art des mœurs et de la législation*, Paris, 1804, in-folio).

(16) « Si ce projet eut été exécuté, on aurait eu dans l'espace borné qui appartient au propriétaire des Bains tout ce que le besoin et la commodité pouvoient exiger, mais par des considérations d'économie et de prudence on a cru devoir borner la construction à l'étendue de l'ancien bâtiment dans la crainte d'éventer les sources en creusant de nouvelles fondations... Enfin l'homme d'affaires du propriétaire, qui était un homme méchant, et le conducteur qui était un fripon toujours prêt à s'égorger, ont si bien opéré que le projet a été dénaturé, et qu'il a coûté énormément et que l'objet n'a pas été rempli ».

(17) Cf. Dr. E. Bougard, *op. cit.* p. 469-492. — Procès-verbal de visite, des travaux entrepris par le comte d'Avaux aux Bains de Bourbonne, visite effectuée le 11 mars 1783 par Pierre-Bernard de Varaigne, capitaine-ingénieur des ponts et chaussées de France au département de Langres, sur la demande de l'intendant de Champagne. Cf. Dr Henry Ronot, *Lettre inédite du comte d'Avaux sur la construction de l'ancien établissement thermal de Bourbonne-les-Bains en 1783*, dans *Cahiers Haut-Marnais*, n° 19 (1949), p. 193-194.

Le boulingrin, le café, les deux rangées de cabines furent supprimés ; l'entrée si originale remplacée par deux portes en plein cintre aux extrémités de la façade principale ainsi qu'en témoignent les dessins que nous avons découverts dans le dépôt des Archives de la Haute-Marne (18) et à la Bibliothèque de Besançon.

A la fin du XVIII^e siècle, dans les autres stations françaises, rares furent les constructions d'établissements thermaux.

A Vichy l'agrandissement du Logis du Roi, réalisé par l'ingénieur Janson qui en dressa les plans en 1785 et en dirigea les travaux l'année suivante, montre une telle médiocrité qu'il ne mérite guère d'être rappelé (19).

En revanche, il faut mentionner l'établissement thermal de Luchon qui — déclare M. Pierre Lavedan (20) — « eût compté parmi les plus belles œuvres de l'architecture française à la fin du XVIII^e siècle », s'il n'avait pas été détruit au début du XIX^e pour faire place à un autre. Les travaux, commencés en 1785 sous la direction de l'ingénieur Lebourgeois, furent en effet abandonnés à la veille de la Révolution par suite de l'arrêt des crédits.

Bien qu'il n'ait eu en fait aucune influence sur les établissements thermaux de la première moitié du siècle dernier il paraît impossible de ne pas rappeler le projet de Bains publics imaginé par le génial architecte Charles-Nicolas Ledoux pour sa ville idéale qu'il n'a que très partiellement réalisé, de 1775 à 1779, à Chauvignelles en Franche-Comté.

Comment ne pas le considérer comme un projet d'établissement thermal puisque Ledoux se proposait d'utiliser à des fins thérapeutiques, les eaux des salines de Chauvignelles qui sont, de ce fait, des eaux minérales fortement chlorurées sodiques (21).

(18) Archives départementales de la Haute-Marne, 140 M. I. Le dessin exécuté à l'encre de Chine et au lavis (haut. 0,35 m ; long. 0,71 m.) par Dubut, élève de Ledoux, chargé de la reconstruction et de l'agrandissement de l'établissement thermal de Bourbonne, porte en bas et à droite la mention : « Approuvé par nous, Ministre de l'Intérieur, comte de l'Empire, Paris, le 11 juin 1811. » Sur la même feuille il présente l'élévation de la façade principale, orientée au Nord, de l'établissement thermal de Paris et celle de Dubut, qui reprend le parti adopté par son prédécesseur en élargissant la façade et en percant une porte centrale avec, en avancée, un fronton triangulaire supporté par quatre colonnes doriques.

(19) C'était une longue galerie de 57 mètres de long sur 5 de large à laquelle était accolé l'ancien *logis du roi*, qui renfermait une dizaine de cabinets de bains et deux douches. Cf. Antonin MALLAT et Dr CORNILLON, op. cit. tome I. p. 379-380 et 382. Le plan de l'établissement thermal de Janson y est reproduit entre les pages 382 et 383.

(20) Pierre LAVEDAN et Raymond REY, *Luchon, Saint-Bertrand de Comminges et la région*. Toulouse, 1931, p. 19-20.

(21) LEDOUX, op. cit., planches 80-82 et p. 167-170: « Personne n'ignore que les bains d'eau salée conviennent à tous les âges, aux tempéraments ardents, bilieux, mélancoliques, nerveux, aux femmes sujettes au spasme, à celles qui éprouvent des suppressions ; ils sont aussi utiles dans les maux de nerfs, les rhumatismes, les sciatiques... » (Note de la page 168).